SUPPRESSION DES Conseils de Préfecture

Un projet de M. Clémenceau

Paris, 1er juillet. — On a distribué aujourd'hui à la Chambre un projet de loi déposé par M. Clémenceau, qui supprime les Conseils de Préfecture et les remplace par des « tribunaux administratifs de région ».

Ces tribunaux administratifs seraient au nombre de 20.

Chaque tribunal administratif comprend : un président, deux conseillers titulaires et un conseiller adjoint. Cependant les tribunaux administratifs de LILLE, de Nancy, de Lyon, de Marseille, de Toulouse, de Bordeaux, de Rennes et de Rouen auront deux conseillers adjoints. Il y aura un commissaire du gouvernement auprès de chaque tribunal administratif, sauf à LILLE, dont le tribunal aura deux commissaires du gouvernement.

Le tribunal administratif de Paris conservera sa composition actuelle avec l'adjonction de trois conseillers adjoints.

Les traitements des membres des tribunaux administratifs, hors celui de Paris, sont ainsi fixés :

Présidents de 1re classe, 7.000 francs ; présidents de 2me classe, 6.000 fr. ; conseillers et commissaires du gouvernement de 1re classe, 5.000 ; 2me classe, 4.500 ; 3me classe, 3.500 ; conseillers adjoints, 2.400.

Le traitement du président du tribunal administratif de Paris est fixé à 20.000 francs ; celui des conseillers titulaires, à 10.000 ; celui des commissaires du gouvernement, à 8.000 ; celui des conseillers adjoints à 5.000.

Le « tribunal administratif » de Paris aura juridiction sur les départements suivants : Seine, Seine-et-Marne, Seine-et-Oise, Aube, Marne, Aisne et Oise.

Les attributions confiées aux conseils de préfecture par la loi du 28 pluviôse an VIII et par les lois subséquentes sont transférées aux tribunaux administratifs, sauf les réserves et modifications ci-après :

Sont transférées aux tribunaux correctionnels les attributions contentieuses appartenant aux conseils de préfecture pour la répression des contraventions de grande voirie, auxquelles demeurent ou sont désormais applicables les dispositions de l'article 463 du Code pénal et celles de la loi du 23 mars 1842.

Sont transférées aux tribunaux ordinaires les attributions contentieuses des conseils de préfecture concernant : 1. les ventes nationales ou domaniales; 2. les eaux des sources minérales appartenant à l'Etat ; 3. les baux des halles communales appartenant à des particuliers ; 4. les baux passés entre les communes, les fermiers et les régisseurs intéressés des droits d'octroi, des droits de place dans les halles et marchés et des droits de pesage, de mesurage et de jaugeage ; 5. les litiges en matière d'affouage.

La loi du 22 juillet 1889 sur la procédure à suivre devant les conseils de préfecture sera applicable aux tribunaux administratifs ; elle continuera également à être suivie dans les affaires contentieuses dont la connaissance est transférée des conseils de préfecture aux tribunaux ordinaires.

La Révolte du Midi

A MONTPELLIER

CALME COMPLET

Montpellier, 1er juillet. — Le calme le plus complet règne en ville et dans les communes voisines. Montpellier a repris sa physionomie habituelle.

La chambre des mises en accusation se réunira cet après-midi pour statuer sur l'opposition faite par les défenseurs des accusés du comité d'Argeliers à la déclaration d'incompétence de M. Salvan, conseiller rapporteur.

Subsidiairement la chambre des mises en accusation décidera s'il y a lieu ou non de remettre les prisonniers en liberté.

A NARBONNE

TRANQUILLITE ABSOLUE

Narbonne, 30 juin. — Le colonel Gérard a quitté Narbonne à 4 h. 30, se rendant à Paris.

Le calme le plus complet règne dans la ville.

La souscription ouverte à Narbonne en faveur des familles des victimes des 19 et 20 juin atteint à ce jour 4.500 francs.

Un service funèbre a été célébré ce matin, à dix heures, à la cathédrale de Narbonne. La cérémonie était présidée par l'archiprêtre. Une grande affluence se pressait dans la nef de la cathédrale. On y remarquait des membres du comité de défense viticole, des membres du barreau, des notaires, des médecins, etc.

LA GREVE DES ELECTEURS A BEZIERS

On sait qu'aucun électeur ne s'est présenté hier pour prendre part aux élections municipales de Béziers. Voici le procès-verbal signé par les présidents des six bureaux de vote :

« Vu l'arrêté préfectoral portant convocation des électeurs pour le dimanche 30 juin à l'effet d'élire 32 membres du conseil municipal.

Nous X..., président du bureau de vote installé à....., attendu que l'heure de midi est passée sans qu'il ait été possible par suite de l'abstention des électeurs de constituer le bureau électoral ; attendu que l'heure de la fermeture du scrutin a été fixée à six heures du soir ; que par suite le scrutin ne peut plus désormais rester ouvert pendant le laps de temps fixé par la loi qui est de six heures au minimum ; qu'il est donc inutile de rester plus longtemps dans le bureau de vote ; déclarons la séance levée et en dressons procès-verbal pour servir à toutes fins utiles.

LES MUTINS DU 17me

UNE PETITION

Montpellier, 1er juillet. — Le comité de défense viticole de Béziers a décidé de prendre l'initiative d'un pétitionnement dans toute la région, pour demander le retour en France du 17e de ligne.

Il a adressé l'appel suivant :

« Des circonstances très atténuantes militant en faveur des soldats de ce régiment, victimes de leur attachement à la cause natale, de leur dévouement à leur famille et à leurs amis. Les responsabilités de l'acte qu'ils ont commis sont ailleurs. Le Midi viticole tout entier, pour qui les soldats du 17e ont été si durement frappés, participera à ce pétitionnement ».

Marcelin Albert fait dire aux journaux qu'il vient d'adresser à M. Clemenceau une lettre pour lui rappeler qu'il n'a pas sollicité le billet de cent francs, mais que c'est lui, M. Clemenceau, qui le lui a offert.

Dans les Pyrénées Orientales

Perpignan, 1er juillet. — La préfecture et les rues avoisinantes sont toujours gardées militairement.

A Rivesaltes, le cercle radical socialiste a émis le vœu que la démission des corps élus ne soit retirée qu'après avis des comités départementaux et que soient déclarés traîtres à la viticulture tous ceux qui devanceront cet avis.

Dans l'arrondissement de Céret, les candidats aux élections cantonales font connaître qu'ils retirent leur candidature jusqu'au jour où le Midi aura obtenu satisfaction.

Mme Dautresme, femme du préfet des Pyrénées-Orientales, qui a dû quitter Perpignan à la suite des manifestations à la préfecture, est arrivée à Monestier-de-Clermont, arrondissement de Grenoble, où elle s'est installée avec ses cinq enfants.

La Date des Vacances

DANS LES LYCÉES ET COLLÈGES

UN PROJET DE BRIAND

Le ministre de l'instruction publique vient de soumettre au conseil supérieur de l'instruction publique, qui s'est réuni hier, un projet arrêté relatif aux vacances dans les établissements d'enseignement secondaire publics. En voici le texte :

ARTICLE 1er. — Dans les lycées et collèges de garçons, les grandes vacances s'ouvrent le 16 juillet. La distribution des prix a lieu le 15.

Dans les lycées et collèges de jeunes filles, la distribution des prix ne donne lieu à aucune cérémonie publique ; elle a lieu le 14 ou le 15 juillet.

En aucun cas les grandes vacances n'anticiperont sur la première quinzaine de juillet pendant laquelle aucune modification ne sera apportée aux cours réguliers des classes.

La rentrée des classes a lieu dans les lycées et collèges de garçons le 25 septembre. La rentrée des internes a lieu la veille au soir.

Si le 25 septembre est un dimanche, la rentrée des internes aura lieu le 25 au soir. Les classes ouvriront le lundi matin 26, à l'heure réglementaire.

Dans les lycées et collèges de jeunes filles, la rentrée aura lieu soit à la date prévue ci-dessus, soit la veille ou le lendemain.

ART. 2. — Dans tous les établissements d'enseignement secondaire de garçons et de jeunes filles, les classes vaquent les dimanches et les jours de fête légale : Toussaint, Noël, premier jour de l'an, Ascension, lundi de la Pentecôte, 14 juillet.

ART. 3. — Les vacances du Pâques sont réglées ainsi qu'il suit :

Congé le mercredi qui précède Pâques, à l'issue de la classe du soir, régulièrement faite ;

Rentrée des internes le soir du dimanche de Quasimodo ; reprise des classes le lendemain lundi à l'heure ordinaire.

ART. 4. — La durée totale des congés extraordinaires accordés en sus des congés prévus ci-dessus ne peut excéder six jours pour l'année entière.

Ces congés sont répartis par le recteur pour chaque établissement de l'académie, après avis de l'assemblée des professeurs et sur la proposition du conseil académique, qui en délibère dans sa première session de l'année.

Toutefois, en prévision de circonstances exceptionnelles pouvant justifier un congé, réserve sera toujours faite, sur le total des congés extraordinaires prévus ci-dessus, d'un jour de congé qui ne pourra être utilisé qu'avec approbation du ministre, sur la proposition du recteur. S'il n'en a été fait emploi auparavant, ce jour de congé pourra toujours être ajouté au congé régulier de la Pentecôte.

ART. 5. — Le présent arrêté aura son effet à partir du 25 septembre 1907.

ART. 6 (mesure transitoire). — Pour la présente année scolaire, les distributions de prix auront lieu dans les conditions prévues ci-dessus. Toutefois, les familles pourront laisser leurs enfants dans les lycées et collèges jusqu'à la date ordinaire d'ouverture des vacances. Les cours seront continués jusqu'à cette date.

Faits Divers

HORS REGION

Le procès Waddington

Bruxelles, 1er juillet. — Une véritable poussée s'est produite ce matin à l'ouverture de l'audience.

La foule s'écrasait contre les murs de la salle, les incidents de samedi ayant surexcité la curiosité publique. On discute passionnément. Malgré la menace faite samedi par le président, il y a encore des dames aux places réservées.

Le bâtonnier de l'ordre des avocats a pris place avec la défense.

Me Bonneville commence par déclarer qu'il a reçu l'affirmation de la défense qu'il n'avait pas été traité de lâche. Il considère donc que l'incident de samedi est clos et poursuit la plaidoirie.

Il montre Balmaceda aux prises avec son amour. Pourtant il ne veut pas se marier parce qu'il sait le secret que lui a confié sa fiancée.

Me Bonneville continue à faire le procès de Mlle Waddington.

Il donne lecture de la lettre où la jeune fille dit avoir menti à son ami, et il en déduit qu'elle avait commis une faute antérieure. Il montre que les deux jeunes gens étaient d'accord pour rompre, et il indique comment Balmaceda remit à Mlle Waddington une partie de ses lettres, gardant par devers lui celles qu'on a lues samedi.

L'avocat donne lecture d'une lettre d'adieu de Mlle Waddington, fort belle dans sa tristesse.

L'audience est ensuite levée.

Tramways emballés

PLUSIEURS VICTIMES

Nancy, 1er juillet. — Cette nuit, à la sortie d'un cirque, une soixantaine de personnes avaient pris place dans un tramway et une remorque descendant de Longwy-Haut à Longwy-Bas.

Sur la pente fort rapide de la côte des Poulets, les freins ne fonctionnèrent plus et les véhicules commencèrent à rouler à une vitesse excessive.

Les voyageurs, affolés, sautèrent à terre ; un nommé Lessule, 20 ans, journalier, à Rehon, fut broyé sous les roues. Deux jeunes femmes furent grièvement blessées.

Les cars ne s'arrêtèrent qu'au bas de la côte.

Pluie et froid

Les prophètes ne sont pas d'accord. — Vieux Major et Vieux Général. — M. Angot, directeur de l'observatoire météorologique, donne son avis.

Paris, 1er juillet. — Depuis quelques jours dans toute la France, nous subissons une température tout à fait anormale et qui est peu en rapport avec la saison. Partout on signale des pluies torrentielles accompagnées souvent de violents orages et la température s'abaisse d'une façon inquiétante.

Notre prophète national ès-températures, les « Vieux-Major », vient de faire connaître aux Parisiens ses pronostics pour le mois de juillet :

« 1er au 3, orageux, averses; 4 au 12, beau avec chaleurs progressives dépassant de beaucoup la moyenne ; 13-14, couvert, orages ; 15 au 19, très beau, très chaud ; 20 au 21, rafraîchissement de la température par suite de nombreux et violents orages, ne laissant que peu de journées complètement belles ».

A ce bulletin, qui n'est guère rassurant, en est opposé un second, par un stratège météorologiste bruxellois, qui semble occuper dans la hiérarchie un grade plus élevé. Il est le « Vieux Général ».

Or, voici ce que, de son côté, le « Vieux Général » promet aux sujets du roi Léopold :

« Du 1er au 5, temps chaud et orageux ; du 6 au 9, température douce, pluies intermittentes ; du 10 au 18, chaud et sec, avec vent du Sud ; du 19 au 22, grandes chaleurs; du 23 au 25, de violents orages sont à craindre ; du 26 au 31, une ou deux journées de pluies torrentielles, ensuite le temps se remet au beau fixe ».

On voit que le Vieux Major et le Vieux Général sont en désaccord absolu.

Nous avons essayé de trancher le différend en nous renseignant auprès de M. Angot, le sympathique directeur de l'Observatoire météorologique de Paris.

Voici le résultat de la conversation que nous avons eue avec lui à ce sujet :

— Il est très difficile de pouvoir prédire sûrement le temps qu'il fera à une aussi longue échéance. Il n'y a donc rien d'étonnant que les prévisions du « Vieux Major » ou du « Vieux Général » concordent si peu.

Ces prédictions du « temps qu'il fera » ne sont pas du tout basées sur des observations relevant de la météorologie. Elles sont simplement obtenues par un classement des observations météorologiques de plusieurs années précédentes correspondant à la même époque, d'après lequel on fait simplement une moyenne.

Avec un pareil système, vous le comprenez, les erreurs sont très compréhensibles et surtout très fréquentes, et le vieux proverbe « les jours se suivent et ne se ressemblent pas » n'a jamais été plus de circonstance.

Par le fait, nous subissons en ce moment une violente dépression qui nous vient des régions froides du Nord de l'Amérique et de l'Atlantique.

Les pluies abondantes, ainsi que la dépression barométrique proviennent uniquement de ce seul fait. Pour la journée d'hier, la température était de 5° au-dessous de la normale.

Mes prédictions à moi, nous dit en souriant M. Angot, ne vont pas bien loin, et tout ce que je puis vous dire, c'est que, selon toute vraisemblance, nous aurons encore quelques jours de pluie et de froid, une dizaine au plus.

Après quoi, le temps redeviendra normal ».

Comme on le voit, il ne faut pas apporter une grande attention aux prophètes dont les prédictions sont souvent trompeuses... et pour cause.

Un Ingénieur foudroyé

Lourdes, 1er juillet. — Hier soir, vers onze heures, M. Dujeon, directeur des usines électriques de Villelongue, demeurant à Lourdes, était avisé du mauvais fonctionnement de la ligne aérienne de Lourdes à Pontacq. Il voulut se rendre compte de ce qui se passait, et accompagné de deux ouvriers il partit jusqu'au kiosque où se trouve le transformateur.

A ce moment, l'orage faisait fureur et l'électricité jaillissait en gerbes fulgurantes. Dédaigneux du danger et malgré les observations de ses ouvriers, l'ingénieur s'approcha de l'appareil pour en vérifier les organes. Malheureusement, il dut toucher des fils de haute tension à 8000 volts et tomba foudroyé sous les yeux des ouvriers terrifiés.

Tous les soins qui lui furent prodigués ont été inutiles. M. Dujeon avait quarante-trois ans ; c'était un ingénieur de grande valeur ; il laisse une veuve et deux jeunes garçons.

Juge de Paix boxeur

Châteauroux, 1er juillet. — Un incident assez grave vient de se produire près de Saint-Sévère, chef-lieu de canton de l'arrondissement de la Châtre. Le juge de paix, M. Martin, procédait à un bornage en présence des intéressés, lorsque l'un d'eux, M. Jollerat, trouvant que la borne placée par ce magistrat n'était pas à la limite voulue, lui laissa entendre à haute voix qu'il le croyait capable d'être d'accord avec son adversaire.

Le juge de paix répondit à cette insinuation par un coup de poing qui renversa à terre son interlocuteur. Celui-ci, s'étant relevé, le magistrat lui porta un second coup, cette fois, à la poitrine, à la suite duquel M. Jollerat a dû s'aliter.

Le médecin, appelé à le soigner, craint de graves complications. Sur la plainte de la victime, le procureur de la République a saisi le procureur général de cette affaire, ce magistrat étant seul compétent pour lui donner les suites qu'elle comporte.

Un adjudant tué d'un coup de baïonnette

Rochefort, 1er juillet. — Hier soir, à onze heures trois quarts, au coin des rues de la République et Duvivier, le soldat Loriol, du 3me d'infanterie coloniale, rencontrant le soldat Médianol, du même régiment, lui cherchait querelle quand l'adjudant Ducrocq du 7me colonial, qui passait accompagné de deux autres personnes, invita Loriol à rester tranquille.

Sur la réponse arrogante de ce dernier, l'adjudant saisit son képi et sa baïonnette, qu'il lui rendit après avoir relevé son numéro matricule. Médianol, qui s'éloignait, entendit subitement un cliquetis d'arme et Ducrocq s'écrier : « Soutenez-moi, je suis percé ». Il venait de recevoir par derrière un coup de baïonnette entre les omoplates. Médianol courut après Loriol, mais réfléchissant qu'il pouvait avoir le même sort, il abandonna sa poursuite.

Pendant ce temps, Ducrocq était transporté à la pharmacie Fontaine, où il reçut les premiers soins du docteur Pujol, médecin-major des troupes coloniales, puis il fut transféré à l'hôpital maritime où on constata une plaie pénétrante dans le poumon droit.

Loriol, à sa rentrée à la caserne, a été incarcéré.

Drame de caserne

UN SOLDAT MEURTRIER

Paris, 1er juillet. — Deux soldats de la 13e compagnie du 70e de ligne, en garnison à Vitré, Hervé et Goudal, l'un et l'autre originaires des environs de Rennes, devaient partir en permission dans leurs familles respectives pour aider aux travaux de la fenaison ; mais plus favorisé que son camarade Goudal, devait partir hier, tandis que Hervé n'était autorisé à quitter la garnison qu'aujourd'hui lundi.

Il en conçut une vive irritation et manifesta son intention de partir avant l'heure indiquée par sa permission. Goudal, très lié avec Hervé, fit entrevoir à celui-ci la gravité d'un pareil acte d'indiscipline et l'empêcha de sauter le mur. Au moment où les deux soldats regagnaient leur chambrée, Hervé, soudain pris de fureur, tira sa baïonnette et en frappa Goudal au sein droit.

Celui-ci relevé par des camarades et transporté à l'hôpital est dans un état désespéré.

Horrible mort

Grenoble, 1er juillet. — Plusieurs brages se sont abattus ces temps derniers, sur la région de Grenoble. Le dernier vient de faire une victime qui trouva la mort dans de dramatiques circonstances.

Un cultivateur d'Allevard, nommé Guerre, était allé coupé du foin sur la montagne. Il regagnait Allevard, sa charge de foin sur les épaules, lorsqu'un violent orage éclata. La foudre tomba près de Guerre sans toutefois le toucher. Mais la commotion fut tele que le cultivateur fut projeté à terre. Malheureusement Guerre se trouvait alors à proximité d'un précipice profond de cent mètres, au bas duquel roule un torrent. La charge de foin entraîna le malheureux au moment où il se relevait, et il tomba sur les rochers qui forment le lit du torrent.

Les cultivateurs du voisinage accourus, ne relevèrent que son corps fracassé.

PLUS DE TABAC

Dans la foule des informations publiées depuis huit jours à propos de la crise viticole et des procédés de protestations mis en œuvre par les méridionaux exaspérés, il en est un qui est passé presque inaperçu et qui méritait cependant, par son illogisme et sa puérile abnégation, d'être signalé à l'admiration publique.

Je veux parler de la résolution héroïque — ridiculement héroïque — prise par un groupe de fumeurs, qui ont décidé de s'abstenir désormais de consommer la moindre parcelle de tabac, afin de ne point faire profiter le gouvernement des bénéfices que lui procure la préparation et la vente de la plante à Nicot.

Ces fumeurs — qui ne fument plus — sont les habitants du bourg de Trouillas, dans les Pyrénées-Orientales. On comptait, dans ce bourg, quarante-deux pipes toujours en fonctionnement, quarante-deux brûle-gueules vissés à quarante-deux... bouches en aspiration constante. Désormais, les pipes seront éteintes, les bouches seront closes, et la régie s'arrangera comme elle pourra.

Il ne semble pas que la régie se soit « frappée » outre mesure de cette grève de fumeurs. Elle est trop partielle pour compromettre sérieusement l'équilibre budgétaire : mais, fût-elle générale, on ne saurait approuver ces travailleurs de la vigne qui, pour se venger de leur misère, vouent à la famine les travailleurs du tabac. Car le tabac est un produit agricole tout comme le vin, et la mevente de celui-là ne fera point cesser, je pense, la mevente de celui-ci.

En se plaçant même à un point de vue moins élevé, et plus égoïste, les protestataires de Trouillas auraient dû se dire qu'ils étaient bien sots de se priver du plaisir de fumer leur pipe, sans autre but que de priver le gouvernement d'une partie de ses revenus.

Puisqu'ils sont résolus à suspendre tous paiements d'impôts directs ou indirects, rien n'eles empêchait, dans l'état de trouble administratif où se trouve actuellement la contrée, de continuer à fumer leur pipe, mais en la bourrant avec du tabac de contrebande ?

C'est, d'ailleurs, probablement ce qu'ils font !

Ecraseurs

Très réussi, le jugement de la Cour d'Appel de Caen, qui condamne un propriétaire d'automobile à 200.000 francs de dommages-intérêts envers la veuve d'un écrasé.

Le chiffre est élevé, mais il est évident que ce n'est qu'à coups d'argent qu'on aura raison des kilomètrivores.

Ils répondent en invoquant l'ivresse de la vitesse. Ivresse pour ivresse, celle-ci ne vaut pas mieux que celle du poivrot qui fait de la anarotomie sans le savoir.

Tâchons de ne nous point griser, surtout si nous avons l'alcool inquiétant pour autrui.

Si millionnaire que l'on soit, deux cents billets de mille francs font un trou ; et pour ne pas repasser à la caisse, on donnera à son chauffeur les instructions qu'il faut.

Une seule observation : le plus souvent les indemnités sont allouées proportionnellement à la situation sociale et financière de l'écrasé. Celui aux deux cent mille francs était un officier supérieur, sans doute dans une belle position.

Or, si on écrase un père de famille qui, de son salaire modeste, nourrit et élève sa famille, on fait plus de mal encore que si l'accident arrive à un riche, dont la famille ne souffrira pas matériellement de sa disparition.

La douleur peut être la même pour les survivants : mais d'un côté on continuera à toucher de beaux revenus, de l'autre la misère aggravera la souffrance morale.

C'est par centaines de mille francs qu'il faut faire payer les vies humaines détruites par les fantaisistes de l'auto, et on doit frapper aussi fort pour les pauvres que pour les riches.

La vie d'un maçon vaut le même prix que celle d'un gros personnage.

Et jusqu'ici les tribunaux se permettent beaucoup trop de déprécier la valeur d'un mort — simple seigneur sans importance, comme dit l'opérette.

Ils paraissent en meilleur chemin. Qu'ils marchent. Dans la voie de l'équité, nous ne leur reprocherons jamais de faire du 120 à l'heure.

Chronique Electorale

CANTON DE DOUAI-OUEST

Conférence de Raimbeaucourt

Les citoyens Siauve-Evausy, Goniaux et Maurice Monier, candidat, sont acclamés par 400 électeurs républicains socialistes de Raimbeaucourt.

La conférence électorale de Raimbeaucourt a réussi au delà de toute espérance. C'était cependant dimanche la ducasse, qui est un jour de fête de famille ; — malgré cela les citoyens de Raimbeaucourt s'étaient rendus très nombreux à l'appel des organisateurs.

A 7 heures, l'heure primitivement annoncée ayant été retardée par le Comité électoral, 400 auditeurs environ se pressaient dans la magnifique salle de M. Blondeau, mise gracieusement à la disposition du candidat républicain socialiste.

Par acclamation le bureau est ainsi constitué :

Président, le citoyen HERBAUT Henri, administrateur de la caisse de secours de l'Escarpelle, conseiller municipal ;

Assesseurs, les citoyens COUILLEZ Jules, trieur, et DAPVRIL Emile, cultivateur, conseiller municipal ;

Secrétaire, le citoyen WACQUIEZ François, délégué du syndicat.

DISCOURS DE SIAUVE-EVAUSY

Notre rédacteur en chef, SIAUVE-EVAUSY prend la parole le premier. Il dit que le fait de venir faire une conférence électorale dans la commune même dont M. Monier, concurrent de son ami Maurice Monier, est le maire, n'implique pas une lutte de personnalités contre M. Monier. Le parti socialiste est au-dessus des questions de personnes, et lutte pour des idées. Aussi les orateurs sont-ils sans arrière pensée, tout à fait à l'aise pour développer leur programme.

Et reprenant une à une les calomnies lancées contre le parti socialiste, le citoyen Siauve montre comment ce parti, loin d'être un parti de désordre et de violences, est un parti d'organisation et d'éducation.

Il condamne, invoquant les déclarations très nettes du citoyen Jules Guesde, la désertion et l'antipatriotisme, l'action directe et le sabotage et montre les socialistes respectueux de la petite propriété uniquement décidés à donner aux travailleurs le produit intégral de leur travail.

Exposant la forme actuelle de la production il prouve éloquemment qu'à une situation nouvelle il faut des réformes appropriées et des hommes nouveaux, et c'est aux applaudissements répétés de l'assemblée qu'il présente la candidature républicaine socialiste de son collaborateur et ami le citoyen Maurice Monier.

DISCOURS DE MAURICE MONIER

Le candidat Maurice MONIER est salué à son arrivée à la tribune par les acclamations des électeurs présents.

Avec une vigueur et une éloquence admirables, il expose le programme de son parti. Montrant le salariat, le petit commerce, la culture, victimes d'un phénomène social inéluctable : la concentration des capitaux, il prouve la nécessité de réaliser la République économique après la République politique.

Prenant sur place, dans le pays même, de lumineux exemples, il établit comment l'intérêt des ouvriers, des commerçants, des cultivateurs exige qu'ils entrent dans la voie des réformes sociales.

Puis se plaçant à un point de vue plus particulier et plus local, il dit quel sera son rôle au Conseil Général s'il est élu, tant au point de vue agricole qu'au point de vue ouvrier et commerçant.

Chacune de ses déclarations, précises, étaillées, éloquemment développées, soulève des tonnerres d'applaudissements.

Son action, sincèrement socialiste, volontairement républicaine, répudiant toute violence et n'attendant rien que de la légalité et de l'éducation, sera toute en faveur de ceux qui travaillent pour vivre, contre les oisifs s'enrichissant du travail des autres.

En terminant ce magistral discours Maurice Monier déclare que de même qu'il expose son programme dans chaque commune, il rendra compte de son mandat et

---

FEUILETON DU 2 JUILLET. — N. 190

FIEVRE D'OR

PAR

Charles MEROUVEL

TROISIÈME PARTIE

L'Enfer de Paris

XXXV

Le vrai fugitif

— Vous ne savez rien de ce qui a eu lieu depuis ?

— Rien.

— Elle ne vous a pas écrit ?

— Jamais.

— Elle était donc ingrate ?

La Claudine fut franche. Elle répondit :

— On s'est mal conduit avec elle.

— Qui donc ?

— Tout le monde !... Nous aussi !

Il y eut un moment de silence.

L'homme de la police comprit qu'il n'avait rien à tirer de ces deux rustres.

— En somme, que voulez-vous ? demanda-t-il sèchement.

La Claudine avait peine à se contenir.

— Des nouvelles de mon fils ! s'écria-t-elle en éclatant.

Le bossu, un moment distrait par la visite des Chavaroux, avait repris son humeur de dogue.

— Si vous pouviez m'en donner, fit-il sans respect pour la douleur de la malheureuse mère, vous m'obligeriez !

— Alors, vous n'avez rien à nous dire ?

— Rien.

— Ah ! monsieur, gémit-elle, il est mort !

— C'est possible.

— Des misérables l'ont tué !

— Je ne dis pas non.

— Quel chagrin pour nous de l'avoir laissé venir dans ce Paris !

— Oui, fit Chavaroux, mais c'est ce diable d'argent qui le tenait.

— L'argent !...

— Toujours on croit, quand on part pour la grande ville, qu'on va le remuer à la pelle.

Le jardinier conclut avec tranquillité et un fort accent d'Auvergnat :

— Ch'est connu !

Evidemment le mari de l'ancienne servante de Mme Pilet-Desbuttes n'avait point pour le fils de la Claudine des entrailles de père.

La mère sanglotait.

Le sous-chef les observait l'un après l'autre.

Leurs sentiments n'étaient pas les mêmes. C'était évident.

— Mon fils ! reprit la Claudine en s'adressant à lui avec une supplication dans les yeux, dites-moi la vérité !

— Je ne le connais pas.

— Il est perdu ! On a dû l'attirer dans un piège... C'est affreux, cette incertitude !

Il répondit vaguement :

— Vous pouvez espérer.

— Oh !

— Tant qu'il n'aura pas reparu.

Elle secoua la tête.

— Non, fit-elle avec découragement. Je suis préparée à tout... Parlez ! Je vous en supplie !... Où est-il ?...

— Puisque je l'ignore.

— C'est impossible.

— Quand je le saurai, on vous préviendra. Allez !

La principale vertu de Chavaroux n'était pas la patience.

Au fait, ce rond de cuir mal bâti qu'il aurait aplati d'un coup de poing en prenait trop à l'aise avec des gens comme lui et sa femme, qui n'étaient pas les premiers venus et possédaient une soixantaine de mille francs qui ne devaient rien à personne... Et ce n'était pas fini ! On verrait plus tard à en ramasser d'autres.

Il prit fait et cause pour sa femme.

— Donc, dit-il en se campant solidement devant le bureau, vous ne savez rien, vous, l'homme ?

— Eh ?

— A quoi que vous servez, alors ?

— Mais...

— Voilà une pauvre mère qui veut son fils, quand de ne serait que pour le faire rapporter chez nous, dans le Puy-de-Dôme, avec quelques prières du curé, et vous ne pouvez même pas lui dire ce qu'on en a fait !...

— Si vous continuez !...

— Eh bien, quoi ! Si par hasard il est mort, c'est votre faute, bougri !

— Vous m'insultez !

— Non, je dis : bougri ! Vous êtes là pour défendre les gens, que diable !

— Comment ?

— Sans ça ce n'est pas la peine de vous donner des gages, et des bons sûrement, foichtra ! Quand on paie un chacun, faut qu'il donne de la besogne pour sa monnaie, mille dieux !

Chavaroux ne s'emballait point.

Il conclut :

— Autrement, il vole son monde, foutra de foutre !

L'homme aux pattes de lapin crevait dans sa peau !

Il était gonflé de venin.

La bile lui sortait par les yeux.

Mais l'Auvergnat ne rompait pas d'une semelle.

L'autre allait bondir, appeler à l'aide et faire jeter au poste ou passer à tabac cet intrus qui avait l'audace de lui dire son fait, quand la porte du cabinet s'ouvrit.

L'agent rentra, un pli à la main.

Ce pli venait du commissariat du quartier Notre-Dame.

Le bossu l'ouvrit et un venimeux sourire plissa sa face.

Il tenait sa vengeance.

— Vous voulez des nouvelles, dit-il en grimaçant férocement. Nous sommes encore bons à quelque chose. En voilà.

Il tapota le papier qu'il tenait entre ses griffes.

— Seulement, ajouta-t-il, je dois vous prévenir qu'elles ne sont pas bonnes.

La Claudine frissonna en fixant éperdument les yeux du policier pour y lire son arrêt.

Il déclara en s'adressant à elle :

— C'est vous qui aviez raison.

Elle se précipita sur le papier et s'en empara.

A peine y eut-elle jeté les yeux qu'elle poussa un grand cri ou plutôt un rugissement de lionne à laquelle on arrache ses petits.

— Ils l'ont laissé tuer, les lâches !

Elle saisit Chavaroux par le bras.

— Viens, dit-elle, allons-nous-en. Ce sont des propres à rien !

L'avorton, stupéfait, ne songea même pas à les retenir.

Dans la rue, la Claudine donna à son mari la pièce qu'elle avait gardée.

« On vient de retirer de la Seine, à la hauteur de Notre-Dame, engagé dans la chaîne d'une péniche, un cadavre qu'on a reconnu, à certains papiers retrouvés dans ses habits, pour celui de Chavaroux disparu il y a quelques jours. Il porte une blessure au dos dans laquelle le couteau est resté. L'assassinat paraît avoir eu le vol pour mobile, sauf information ultérieure

« Il a été transporté à la Morgue aujourd'hui, à neuf heures du matin. »

La Claudine était folle de douleur.

Chavaroux essayait de la consoler.

— Puisqu'on le savait... disait-il.

— Tu ne l'as jamais aimé !...

— Des fois, on ne manque pas de raisons...

— Je devrais te haïr !

— Moi je ne te hais pas !... fit Chavaroux ; au contraire. Tu es une bonne femme, économe, et capable, quand tu n'as pas tes idées... Nous serons bien tranquilles, tu verras... Et quant à ton chagrin, ça se passera !

Il répétait, très calme :

— Cha che pâchera !... Cha che pâchera !

Et, songeant au côté pratique :

— Et puis, nous pourrons vivre en paix, nous reposer... Nous sommes à l'aise. Plus de charges... Les jeunes gens d'aujourd'hui ont des goûts de dépense, des grands...

Et très doucereux, il ajouta :

— On le ramènera au pays... On lui fera faire une belle tombe avec un petit jardin, dans un coin du cimetière... On ne regardera pas au prix... Tu verras !

Le même jour et à la même heure, Jacques Fougeret entrait à l'hôtel Saint-Aubin où il trouva son ami Piriac affaissé sur une banquette du vestibule.

— Allons, dit-il, je sais ce qui se passe. Tu es seul, comme moi... Viens !... Nous ne nous quitterons plus !

XXXVI

Lugano

De quelque énergique constitution qu'on soit doué, quelque force d'âme qu'on puisse avoir, on ne traverse pas des épreuves comme celles que Renée venait de subir sans en être ébranlé et en ressentir le contre-coup lorsque la minute d'exaltation est passée.

Il est inutile de dépeindre la joie qui régnait à l'appartement de l'avenue de Messine, les soins prodigués à la malheureuse jeune fille, la tendresse dont elle se trouvait pour ainsi dire enveloppée par cette mère si longtemps sevrée du bonheur après lequel elle avait tant soupiré.

Il est inutile de même d'affirmer que Renée Milton avait au cœur une blessure fraîchement ouverte et d'une guérison difficile, sinon impossible.

On ne savait comment la distraire de tant de souvenirs pénibles.

Ses désirs étaient des ordres pour sa mère et pour le comte de Brancourt plus que jamais assidu auprès de Mlle d'Arville, son conseiller et son ami le plus cher.

Le colonel s'était emparé sans effort de l'âme de Renée.

Elle était allée d'elle-même à cet homme si loyal, si bon et si désintéressé, dont la grâce la touchait comme elle avait touché sa mère.

C'était lui surtout qu'elle prenait pour confident, a qui elle confiait ses plus secrètes pensées.

Il se montrait si doux avec elle, si indulgent, si vraiment tendre et affectueux, qu'elle ne se trouvait vraiment calme et tranquille qu'auprès de lui.

Après l'effort de courage dont elle avait fait preuve, la réaction était venue.

Elle tombait par moments dans une sorte de prostration morale et des larmes involontaires roulaient de ses yeux.

L'excellent docteur Chambry, de passage à Paris, et un autre médecin, ami de la maison, consultés en secret — ce n'était pas l'illustre Ruiz, l'homme aux honoraires. — conseillèrent un voyage, et quand on le proposa à Renée, elle se pencha à l'oreille du colonel et lui dit :

— Je voudrais voir Lugano et la villa où